



FAMAG'

LE MAGAZINE DES FABRICANTS DE MATÉRIELS POUR LA GESTION DES DÉCHETS

n°3 • LE MAGAZINE DE LA FAMAD • Juin 2016



EDITO

Les données de collecte par producteur à la base de la gestion du service.

Le cadre réglementaire incite dès 2016 à gérer plus finement la collecte : Le service public doit désormais calculer les coûts aidés par flux de déchets, mais aussi établir le total annuel des tonnages enlevés en distinguant les déchets des ménages et ceux des activités économiques assimilées. Celles-ci doivent disposer d'un rapport annuel des quantités par flux de déchets pris en charge à recycler.

Rassembler et suivre les paramètres significatifs à fréquence quotidienne est à la base de l'optimisation économique et environnementale : quantités de déchets par flux, mais aussi temps de travail, distances parcourues, ... Pour des données acquises par producteur, la solution incontournable est l'identification des bacs et le comptage du nombre de levages voire des poids présentés. Pour faire face à cet enjeu, la maîtrise des données commence à la source, les conteneurs et les véhicules. Les spécialistes de FAMAD vous proposent leurs savoir-faire pour des résultats rapides et fiables.

Dominique BURGESS

Chargé de missions - Secrétariat FAMAD

• A LA UNE.



DE NOUVELLES POSSIBILITÉS POUR LA COLLECTE PAR LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 précise des modalités d'application de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en 2015. Il apporte une modernisation des règles de la collecte des déchets ménagers et assimilés, à laquelle les fabricants FAMAD de matériels et de conteneurs souhaitent pleinement contribuer.

Les déchets ménagers et assimilés collectés en mélange peuvent désormais faire l'objet d'une collecte par apport volontaire, dès lors qu'elle offre un niveau de salubrité et de protection de l'environnement, ainsi qu'un niveau de qualité de service à la personne, équivalents à ceux de la collecte en porte à porte. Sa définition est de plus assouplie, désormais au plus proche des limites séparatives de propriété dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service.

Les collectivités peuvent donc légitimement envisager de réduire certains aspects compliqués, risqués et coûteux de la collecte et du nettoyage de voirie, et simplifier l'exploitation au quotidien : la solution est de développer les conteneurs de proximité (bacs stationnaires - fixes ou roulants, colonnes aériennes ou enterrées, ...) que les fabricants de FAMAD préconisent, dans l'habitat dense ou collectif, les impasses, et dans les zones touristiques ou rurales.

La fréquence minimale est assouplie à la quinzaine dans les zones agglomérées

de moins de 2 000 habitants et communes non touristiques, et est totalement libre dans les zones où les bio-déchets font l'objet d'une collecte séparée ou d'un tri à la source équivalent par compostage à domicile ou collectif : des solutions existent, des récipients adaptés qui permettent la réduction des déchets, l'augmentation du tri, et donc la maîtrise des coûts globaux de la gestion des déchets ménagers.

Par ailleurs de nouvelles obligations de tri à la source incombent aux activités économiques, entreprises et administrations qui produisent des déchets de papier, papiers de bureau, métal, plastique, verre, et bois. Une traçabilité annuelle du recyclage est prévue.

Les collectivités qui proposent un service de collecte aux producteurs de déchets d'activité ou sites de plus de 1 100 litres /semaine doivent donc respecter ces nouvelles prescriptions. Les fabricants de FAMAD proposent des conteneurs spécialisés et des matériels de collecte adaptés qui évitent les sujétions techniques particulières. Des solutions d'identification et de mesurage de la quantité de déchets par producteur, et les services informatiques associés, déjà au point pour les divers systèmes de redevance, sont proposées aux collectivités et à leurs opérateurs.



• ZOOM TECHNIQUE •

LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS

Si l'on s'en réfère à la norme NF EN 13306, la maintenance est « l'ensemble de toutes les actions techniques, administratives et de management durant le cycle de vie d'un bien, destinée à le maintenir ou à le rétablir dans un état dans lequel il peut accomplir la fonction requise. »

Qu'il s'agisse d'assurer la maintenance sur des bacs roulants, des véhicules de collecte ou des compacteurs à déchets, les objectifs sont les mêmes :

- respecter l'obligation de l'employeur de garantir en permanence la conformité réglementaire des matériels et machines utilisés.
- les équipements dans la durée, afin d'assurer une qualité de service en adéquation avec les attentes des clients et utilisateurs finaux, tout en répondant aux exigences environnementales.
- assurer la sécurité du personnel ou du public utilisateur (responsabilité pénale et civile)
- mettre à disposition des matériels et équipements fiables en terme de disponibilité opérationnelle
- connaître et maîtriser les coûts d'entretien et d'exploitation des matériels afin d'assurer une rentabilité optimale du parc.

Les niveaux de maintenance

Dans une organisation de maintenance opérationnelle, il est possible de distinguer 3 niveaux, auxquels s'ajoutent la maintenance réglementaire obligatoire, les dépannages et les opérations de maintenance préventive.

NIVEAU	1 ^{er} NIVEAU	2 ^{ème} NIVEAU	3 ^{ème} NIVEAU
Qui ?	Utilisateurs	Techniciens qualifiés	Techniciens hautement qualifiés
Quoi ?	Lavage, contrôles, vérification, ...	Entretien courant et maintien en conformité	Réparations importantes et remise en conformité

Ces opérations de maintenance doivent être réalisées selon le manuel de maintenance fourni par les fabricants de matériel et qui détaille l'ensemble des opérations à réaliser au cours de la vie du matériel.

La stratégie de maintenance

En lien avec la stratégie « matériel », qui permet d'organiser la vie des matériels au sein de la structure qui les exploite en fonction des objectifs poursuivis, la stratégie de maintenance est un ensemble de règles et de procédures régissant la maintenance de ces matériels ou équipements.

En organisant les opérations de maintenance préventive, corrective et réglementaire, la stratégie de maintenance permet de répondre aux objectifs, chiffrés en amont, de disponibilité, de conformité, de qualité de service et de coûts d'utilisation des matériels.

Cette stratégie permettra également de fixer les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour assurer les objectifs de maintenance tout en respectant les obligations techniques et légales afférentes. Elle permettra également d'évaluer l'intérêt de recourir à des services extérieurs auprès des fabricants de matériels. Les fabricants proposent en effet des services d'externalisation de maintenance modulables qui vous permettront d'adapter la délégation au périmètre souhaité.

Mettre en place un système de maintenance performant est un projet essentiel mais complexe qui peut s'organiser comme suit :

1. Définir les stratégies « matériel » et « maintenance ».
2. Définir l'articulation au quotidien entre exploitation et maintenance des matériels.
3. Mettre en place une organisation de maintenance adaptée.
4. Faire le choix des acteurs : ateliers intégrés, prestataires, fournisseurs, fabricants...
5. Adopter des outils de suivi et de pilotage efficaces.
6. Permettre la connaissance des coûts afin que la transparence participe à leur maîtrise.

A chaque étape de votre stratégie de maintenance, de sa mise en place à son application, les industriels de FAMAD vous accompagnent et mettent à votre service leur savoir-faire et la compétence de leurs équipes.

N'hésitez pas à les solliciter pour découvrir les solutions qui vous permettront de mettre en place une maintenance efficace et économiquement satisfaisante tout en assurant une haute qualité de service.



Retrouvez notre fiche thématique « La maintenance des matériels et équipements » sur notre site internet www.famad.fr



• LE DOSSIER JURIDIQUE •

L'ADMISSION DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE FOURNITURE ET DE SERVICES

Dans le cadre d'un marché public, l'admission consiste surtout à contrôler la conformité des prestations et des matériels livrés aux spécifications de la commande initiale.

Cette étape est essentielle en raison de ses effets pratiques et juridiques. Elle revêt donc un caractère primordial et est, à ce titre, très encadrée, afin de ne pas retarder indûment l'exigibilité du prix et le transfert de propriété.

1 • Les différentes phases de l'admission

LA LIVRAISON

Contrairement aux idées reçues, la livraison ne marque pas la fin de l'exécution du contrat. En effet, dans les marchés publics soumis au CCAG-FCS, la livraison n'entraîne pas automatiquement le transfert de propriété. Le fabricant reste responsable des biens livrés jusqu'à la date de leur admission et doit, à ce titre, continuer de les assurer pour couvrir les risques causés à ou par la chose livrée. L'acheteur a néanmoins une obligation de conservation des marchandises livrées et doit donc veiller à y apporter tout le soin nécessaire. Dans le cas où le marché prévoit le stockage des biens ou matériels livrés dans les locaux de l'acheteur ou dans un autre local désigné par lui, le fournisseur est alors dégagé de cette responsabilité et ce sera à l'acheteur d'en assumer les risques.

LES OPÉRATIONS DE VÉRIFICATION

En vertu de l'application du principe du paiement sur « service fait », les opérations de vérification sont l'étape essentielle de l'admission de biens ou services.

Il est possible de distinguer deux types de vérifications, qui doivent normalement déboucher sur l'admission (sauf cas de réserve ou rejet des matériels) :

- les vérifications simples, qui ne nécessitent qu'un examen sommaire et peu de temps (un contrôle visuel facile par exemple) et doivent se faire le jour même de la livraison
- les vérifications plus complexes, qui nécessitent d'autres inspections quantitatives et qualitatives et doivent intervenir dans un délai de 15 jours maximum

A défaut, une décision d'admission tacite sera réputée acquise à l'issue du délai réglementaire de 15 jours.

2 • Les effets de l'admission

L'admission entraîne :

- le paiement du solde du marché,
- le déclenchement des garanties post-contractuelles,
- le transfert de propriété et des risques liés aux biens ou services.

En permettant aux parties au marché de déterminer leur responsabilité propre tout en évitant les situations de blocage qui leurs seraient préjudiciables, la phase d'admission revêt une grande importance et doit à ce titre bénéficier de toute l'attention nécessaire.

Retrouvez notre fiche thématique « L'admission dans les marchés publics de fourniture et de services » sur notre site internet www.famad.fr

LA FAMAD EN CHIFFRES

- **PLUS DE 1000 "BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES" avec lève-conteneur livrées par an en France**
- **PRÈS DE 500 ENGINS DE NETTOIEMENT, balayeuses-aspiratrices et laveuses de voirie**
- **PLUS DE 3 MILLIONS DE BACS ROULANTS NORMALISÉS LIVRÉS PAR AN et distribués dans les territoires**
- **PLUS DE 10 MILLIONS DE CONTENEURS GÉRÉS, avec des contrats de location et de maintenance, permettant ainsi une gestion des fichiers et une maîtrise du patrimoine doté aux habitants**
- **PLUS DE 1500 MATÉRIELS OU ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS de chargement, de manutention, ou de transport des déchets solides non dangereux fournis chaque année à l'industrie du déchet**



Pour suivre toute l'actualité du secteur des matériels de gestion des déchets, retrouvez les anciens numéros du FAMAD ainsi que les publications de FAMAD sur notre site internet www.famad.fr

Des focus thématiques, juridiques et opérationnels pour rester à la pointe de votre secteur...

• LES ADHÉRENTS ET LEURS DOMAINES D'ACTIVITÉS •



Conteneurs à déchets, roulants ou d'apport volontaire, services.



Conteneurs à déchets ménagers, roulants ou d'apport volontaire, services.



Location de matériel pour l'environnement, Compacteurs de déchets.



Véhicules de collecte de déchets, Matériels de nettoyage de voirie.



Véhicules de collecte de déchets, Matériels de nettoyage de voirie.



Véhicules de collecte de déchets, Bennes et caissons, Bras et grues.



Véhicules de collecte de déchets ménagers ou d'activités économiques.



Véhicules de transport, équipements de transit, matériels de collecte.



Matériels de manutention des déchets, chariots et chargeuses.



Véhicules et matériels de collecte et de nettoyage à petit gabarit.



Conteneurs à déchets, roulants ou d'apport volontaire, services.



Châssis porteurs dédiés aux métiers de la propreté, de l'environnement.



Véhicules de collecte ou de nettoyage de voirie, Lève-conteneurs.



Matériels destinés au tri et à la compaction des déchets d'activités.



Outils de gestion informatisée des collectes de déchets ménagers.



Lève-conteneurs hydrauliques et électriques, matériels de collecte.

